

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

QUATRIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

DECADI 10 Messidor.

(Ère Vulgaire)

Mardi 28 Juin 1796.

Ordre donné par le pape aux évêques de donner l'état exact de toute l'argenterie qui se trouve dans leurs diocèses respectifs. — Lettre du général en chef Moreau, sur les victoires remportées par l'armée de Rhin et Moselle. — Prise du fort de Kehl, et passage du Rhin de ce côté — Discussion et résolution sur la contribution. — Message du directoire sur l'organisation de la marine. — Projet de résolution sur la gendarmerie nationale.

A V I S.

Le pris de la Souscription est actuellement de 9 livres pour trois mois, 16 livres pour six mois, et 30 livres pour un an. Les Souscripteurs qui n'enverront point les sommes fixées ci-dessus ne seront servis qu'au prorata de la valeur qu'ils auront adressée.

I T A L I E.

De Rome, le 5 juin.

Le pape vient d'ordonner aux évêques de prendre un état exact de toute l'argenterie qui se trouve dans les églises de leurs diocèses respectifs. On ne leur laissera, s'il le faut, que ce qui sera d'absolue nécessité pour le service divin. Le trésor de la Santa-Casa de Lorette est aussi destiné à être converti en monnaie.

On écrit de Naples, que sa majesté a été rendre une visite au patron du royaume, saint Janvier, auquel il porta une offrande de 50 mille ducats, & sa couronne qu'il lui mit sur la tête, de ses propres mains, en lui disant : *Pour êtes le roi de mon peuple, et moi je suis votre général; défendez de votre main toute puissante ce royaume, pendant que je pars avec mes troupes.*

Le 27 du mois passé, la reine, dans une robe de laine noire, sans dentelles, accompagnée par cinq cents dames habillées de même, est allée à pied prier la sainte Vierge, à une distance de deux milles du château, & à son retour elle distribua cet uniforme à cinq cents pauvres femmes.

A L L E M A G N E.

Inspruck, le 10 juin.

Tout est dans le plus grand mouvement vers la partie Italienne du Tyrol pour s'opposer à l'entrée des Français;

les habitans sont invités, au nom de la religion & de la constitution, à prendre les armes pour la défense de leurs propriétés; chaque particulier aisé est contraint d'y coopérer selon ses moyens, soit en argent ou en armes.

L'archevêque de Saltzbourg a ouvert son arsenal à nos défenseurs, en leur fournissant des armes, munitions, &c. Les habitans du Haut & Bas-Adige se sont levés en masse; on dit même qu'ils en sont déjà venus aux mains avec un corps français sur la rive droite du lac de Garda, près de Lodron: cette partie est menacée par une armée considérable.

Nos environs fourmillent de troupes qui arrivent successivement; le rassemblement doit être, dit-on, de 100 mille hommes, qui seront commandés par M. le maréchal de Clairfayt.

A N G L È T E R R E.

De Londres, le 12 juin.

Suivant le rapport d'un bâtiment arrivé dernièrement de Guernesey à Portsmouth, tous les émigrés français au-dessous de 45 ans, qui se trouvent à Jersey ou à Guernesey, ont reçu l'ordre de quitter sur-le-champ ces deux îles & de se joindre aux troupes royalistes sur la côte de Bretagne. Un tel ordre seroit peu d'accord avec les nouvelles qu'on reçoit de France, & qui annoncent toutes la dispersion & presque l'anéantissement des différens corps de vendéens & de chouans, ainsi que la mort de leurs principaux chefs. Cela justifieroit le reproche fait à nos ministres d'avoir sacrifié volontairement les émigrés en les employant à des expéditions mal conçues & exécutées avec des moyens trop au-dessous des forces qu'on avoit à combattre.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 6 messidor.

Il n'est pas douteux que l'armée autrichienne, qui est très-nombreuse, ne se porte sur les lignes de Dusselderf

& ensuite sur cette place pour en former le siège. Toutes les mesures sont prises pour y faire une vigoureuse résistance; la garnison est nombreuse; l'artillerie formidable, & 1200 travailleurs sont encore occupés nuit & jour à perfectionner les ouvrages.

Hier matin, le 16^e. régiment de dragons & deux bataillons d'infanterie avec leur artillerie sont partis de cette ville; le général de division Nilly, commandant en chef dans les neuf départemens réunis, étoit à leur tête. L'après-midi d'autres bataillons se sont encore mis en marche. Aujourd'hui un régiment de chasseurs à cheval, des grenadiers & des canonniers sont encore partis. Toutes ces troupes se rendent au camp près de Leuvain, qui se rendra sur les bords du Rhin, si le cas l'exige.

L'administration du département de la Dyle vient de passer en entrepise, pour la fourniture des armées, 10 mille quintaux de froment & 10 mille de seigle; le froment à 15 liv. 7 sols le quintal, & le seigle à 7 liv. 12 sols. Les payemens se font à mesure des livraisons. Si le comité des marchés avoit fait comme cela, la république s'en trouveroit un peu mieux. On est effrayé quand on pense qu'il donnoit 39 liv. du quintal & qu'il avoit aux entrepreneurs plusieurs millions à la fois. On cesse alors d'être étonné de ces fortunes scandaleuses, élevées si vite par des intrigans & des fripons.

Des payzans des environs de cette ville ont donné la chasse à des voleurs; quatre ont été amenés hier ici, deux tués & deux en vie; ils étoient déguisés en capucins.

F R A N C E.

ARMÉE DU RHIN ET MOSELLE.

Extrait d'une lettre du général en chef de l'armée de Rhin et Moselle, au directoire exécutif.

Au quartier-général de Neustadt, le 3 messidor, an 4^e. de la république.

CITOYENS DIRECTEURS,

C'est décidément la nuit du 5 au 6 que nous tentons le passage du Rhin, par deux vraies attaques & trois fausses. Les vraies sont dirigées sur Gamsheim, à l'embouchure de la rivière d'Ilf, & sur Kehl. Nulle part nous ne pourrions aborder en terre ferme, mais sur des isles qu'il faudra encore franchir, soit à la nage ou avec de petites nacelles portatives: jugez des difficultés. Le but de l'attaque de Gamsheim, est de s'emparer de la route de Rastadt, par où viendront les secours, & d'envoyer un petit corps par les derrières de Kehl, pour soutenir l'attaque de ce pont.

Les troupes qui doivent agir sont en pleine marche. Je couvre le mouvement sous le prétexte d'un envoi de 10 mille hommes à l'armée d'Italie, pour lequel j'ai fait préparer des subsistances, sur la route, jusqu'à Besançon. Cela donnera moins d'inquiétude à l'ennemi, & l'empêchera peut être de nous suivre. Cependant, je ne puis me dissimuler qu'il a des soupçons; le commissaire du gouvernement, qui est à Strasbourg, me mande que le camp de Wilstett, près de Kehl, est de 10 mille hommes; mais je ne le crois pas aussi nombreux. Cela augmentera la résistance, mais ne nous empêchera pas de réussir.

J'ai fait hier une grande reconnaissance sur le camp retranché de Manheim; le premier objet étoit de con-

vaincre l'ennemi que j'étois encore devant lui; le second de le chasser de quelques redoutes qu'il avoit faites autour du village de Rheingenheim, & à la pointe du bois de Mundenheim. Tout a été enlevé avec une grande bravoure, & les troupes qui campoient en-dehors de la ligne y ont été rejetées en désordre.

J'y ai fait tirer quelques coups de canon, pour connaître le nombre & la force de l'artillerie qu'il y avoit; son feu a été d'environ 30 bouches à feu sur le front de Mundenheim, presque toutes d'un gros calibre.

Les troupes sont retirées, après avoir détruit les retranchemens qu'elles venoient d'enlever, & avancé des postes pour empêcher l'ennemi d'en reconnoître d'autres: la canonnade a été extrêmement vive; l'artillerie légère est un modele de courage. L'infanterie, à l'attaque du village de Rheingenheim & du bois de Mundenheim, a fait des prisonniers & tué ou blessé une centaine d'hommes à l'ennemi. Son attaque a été extrêmement vive, & les ouvrages ont été enlevés sans tâtonner.

Salut & respect,

Signé, MOREAU.

P. S. Quel que soit le succès du passage, je vous en instruirai par un courier.

Nota. Au moment où cette lettre est livrée à l'impression, le directoire attend le courier du général Moreau, qui doit confirmer les nouvelles contenues dans les dépêches suivantes.

Strasbourg, le 3 messidor, an 4^e.

Les munitionnaires des vivres-viandes, à leurs collègues, à Paris.

Depuis environ quinze jours, le général Moreau ayant conçu un vaste projet, détourna, par les différens ordres & par des marches & contre-marches journalières, l'attention de nos ennemis, déconcerta leurs opérations & donna le change à tout le monde. Enfin, hier dans la journée, il fut rassemblé dans les environs de cette place un nombre considérable de troupes qui ignoroient à quel elles étoient destinées; les vivres leur furent distribués pour trois jours. Notre service s'est fait avec l'exactitude & la distinction que nous cherchons à y mettre. Plus de cent bœufs ont été abattus & distribués dans le moment. Enfin, vers le soir, le secret a été éventé; on a fermé les portes de Strasbourg, pour que personne ne pût nous avertir l'ennemi; l'ordre de marche sur le Rhin, & sur trois points, a été donné, & les dispositions les plus savantes ont été faites.

À trois heures du matin, trois colonnes se sont ébranlées & portées vers ce fleuve; une, par-dessus de Strasbourg, à Neuhoff, l'a traversé; malgré sa rapidité, sans coup férir; elle a surpris les postes, qui ont mis bas les armes; les hommes qui les composoient ont été faits prisonniers de guerre, & ont déjà été conduits dans cette place: telle s'est portée sur le fort de Kehl, elle le cerne, & nous attendons la nouvelle de sa reddition. La seconde a passé, à deux lieues de Strasbourg, à la Wautzenau; elle a trouvé l'opposition; mais quel ennemi peut arrêter le soldat républicain!... Cette colonne a également traversé le fleuve, a repoussé l'ennemi, & a pris possession du territoire étranger. La troisième a passé à Seltz; nous n'avons point encore de détails de ses triomphes. On en est aux mains pour disputer le terrain, & nous attendons des nouvelles de plusieurs passages dans le Haut-Rhin.

Jamais opération n'a été dirigée avec plus de secret, plus d'intelligence, & n'a été exécutée plus heureusement. Nous nous empressons, citoyens collègues, de vous faire part de cet heureux événement, bien persuadés que vous partagerez la joie qu'il doit causer à tout républicain.

P. S. Il est dix heures du matin, & nous venons d'apprendre que le fort de Kehl venoit de se rendre; on y a fait 900 prisonniers.

Strasbourg, le 9 messidor, an 4^e.

Les entrepreneurs du service divisionnaire des fourrages militaires, à leurs collègues, à Paris.

Les lettres qui vous annoncent nos brillantes victoires sont à la poste; nous jugeons à propos de vous expédier un courrier.

Kehl est à nous; déjà 2000 prisonniers sont entre nos mains; nous avons passé le Rhin par-tout sans perte, & sur plusieurs points de quatre à cinq lieues de distance.

On amène à l'instant le fils du prince de Furstemberg, âgé de vingt ans.

Enfin, le comble de la joie est peint sur tous les visages.

Une colonne se porte sur Offembourg contre les émigrés & le général Latour; les autres se portent vers le Bas-Rhin.

Nous avons, à l'instant, la nouvelle que l'on a passé à Lauterbourg & plus bas. L'ennemi a été bien trompé. On a surpris les officiers au lit. C'est Desaix qui a conduit cette manœuvre avec la plus grande habileté. Il étoit hier à deux heures encore devant Manheim, en pourparler avec l'officier autrichien, &, ventre à terre, il étoit ici.

Nota. Sur le revers de l'adresse se trouve ce qui suit:

Nous sommes près de Rastadt & à Offembourg.

De Paris, le 9 messidor.

MM. Desgoûtes & Matthey, membres du conseil de Genève, ont présenté hier au ministre des relations extérieures les lettres de créance, par lesquelles ils sont autorisés à traiter provisoirement des affaires de leur république avec notre gouvernement.

L'importance des nouvelles heureuses que nous donnons aujourd'hui nous force à remettre à demain quelques observations sur l'arrêté du directoire relatif au *Message du Soir*; arrêté qui ne nous paroît ni dans les principes de la constitution, ni dans ceux que le gouvernement a adoptés depuis quelque-tems.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen PORTALIS.

Séance du 8 messidor.

Le conseil renvoie à l'examen d'une commission de trois membres une résolution qui casse un arrêté du représentant du peuple Bousset.

Sur le rapport d'une commission, il approuve celle qui accorde au ministre de la police une maison sise rue des Saints Peres, pour l'agrandissement de ses bureaux.

La discussion s'ouvre sur la contribution foncière.

Lacombe Saint-Michel parle contre la résolution. Les bases de la contribution ne lui paroissent pas devoir être

adoptées. Les bases qui sont celles de la contribution de l'an 3, étoient bonnes pour cette année, où l'on payoit en assignats, valeur nominale, quoiqu'on ne les reçût que pour une somme bien inférieure à celle qu'ils portoient. Mais dans l'an 4, où l'on payera en valeur réelle, cette contribution est énorme, sur-tout dans un moment où les contribuables sont ruinés par l'effet désastreux du système des finances qui a prévalu depuis deux ans. Les contribuables sont imposés comme s'ils étoient encore riches, comme s'ils avoient retiré de leurs biens la même valeur de produits qu'ils en retiroient autrefois. De cette surcharge d'imposition naît l'impossibilité de payer, & par suite celle de fournir aux dépenses de la république. Ce mal est des plus grands; il force de revenir au système désastreux des réquisitions, & c'est ainsi que pour la première fois on tue le commerce, on tue tout-à-fait la confiance.

Perrault défend la résolution; il conçoit qu'on pourroit demander le changement des bases de la contribution si nous étions en tems de paix. Mais comment s'exposer aux délais immenses qu'occasionnent toujours les interminables opérations d'une nouvelle formation des rôles, lorsqu'on est pressé par la nécessité de fournir chaque jour du pain aux armées, & aux dépenses de l'administration.

Talleguin combat la résolution sous le rapport de l'impossibilité de son exécution; il l'attaque en même-tems comme injuste: 1^o. en ce qu'elle exige dès à présent, sur une récolte qui n'aura lieu que dans trois mois, la moitié de la somme, basée sur le produit de cette récolte; 2^o. en ce qu'elle ordonne l'appréciation des grains en mandats, au moment où ils sont au plus bas possible; de manière que si les mandats reprennent leur valeur, les contribuables ne seront pas moins obligés de payer la même somme numéraire, fixée en mandats.

Legendre reproduit en faveur de la résolution les arguments de ceux qui l'ont soutenue dans le conseil des cinq-cents, & les motifs présentés par la commission pour en demander l'approbation.

Barbé-Marbois combat aussi la résolution; il calcule qu'il faudroit payer en mandats sur la contribution foncière 200 millions valeur de 1790; sur les fermages, d'après la nouvelle résolution proposée, aussi en mandats 600 millions valeur de 1790; ce qui fait un milliard en total. Un milliard en numéraire ne peut être remplacé que par 10 milliards en mandats: il ne doit en être émis que pour 2 milliards 500 millions. Comment donc faire? Voudra-t-on augmenter l'émission? on augmentera la difficulté; car il est démontré que la dépréciation va en raison de l'accroissement d'un papier, dont l'hypothèque diminue à mesure que l'on augmente la quantité du signe. Toutes les difficultés seroient levées, si l'on eût ajouté à l'article III de la résolution sur la contribution foncière, & à l'article V de celle sur le paiement des fermages, ces mots: *Si mieux n'aiment les fermiers s'acquitter en numéraire au prix du quintal de bled en 1790*. Le débiteur n'auroit point à se plaindre; car l'option seroit pour lui.

Je regrette, ajoute Barbé-Marbois, d'être obligé de proposer le rejet de cette résolution, qui me paroît propre à nous faire passer de cet état d'incertitude ruineux dans lequel nous vivons, à un état fixe & certain. Voyez comme un souffle de confiance a déjà fait paroître le numéraire; il se montre de toutes parts malgré les loix qui

le reposent. Que sera-ce lorsqu'elles seront levées ? Gardons nous bien aussi de prendre des mesures qui nous forceroient malgré nous à augmenter la quantité de mandats qui doivent être émis ; car il nous faudroit passer par toutes les crises de l'assignat. La dépréciation du mandat seroit la même que celle de l'assignat ; & vous savez combien les reclûtes sont dangereuses.

Creuzé-Latouche approuve les réflexions de son collègue ; mais il craint que le rejet de la résolution ne produise des effets extrêmement fâcheux , en faisant croire qu'on ne parviendra jamais à rétablir les contributions en France. Il faudroit d'ailleurs beaucoup de tems pour préparer les travaux nécessaires à un nouveau système d'impositions ; pendant ce délai , les besoins du gouvernement peuvent devenir très-pressans. — Creuzé-Latouche propose d'approuver la résolution , sauf à y apporter les remèdes que les circonstances & l'opinion publique indiqueront comme les meilleures.

Le conseil approuve la résolution.

Il en approuve une autre qui fixe le mode de paiement des rentiers & pensionnaires.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen PELET (de la Lozere).

Séance du 9 messidor.

Dupuis , au nom d'une commission , fait adopter un projet de résolution portant que les écoles centrales dans divers départemens seront placées dans les maisons connues sous le nom de collèges ; les jardins de ces maisons seront transformés en jardins botaniques. Aucun autre édifice ou terrain national ne pourra être consacré à l'enseignement qu'en vertu d'une loi expresse.

Le conseil adopte une résolution sur l'organisation de la gendarmerie ; en voici les dispositions principales.

Le nombre des brigades de la gendarmerie nationale , sera porté à 2496.

Chaque brigade demeurera composée de cinq hommes y compris le maréchal-des-logis ou le brigadier.

Les brigades formeront 16 divisions.

Chaque division comprendra six départemens ; il y aura deux compagnies par département.

La compagnie sera composée d'un capitaine , deux lieutenans , quatre maréchaux-des-logis & d'un nombre de brigadiers & gendarmes relatif à celui des brigades assignées à chaque département.

Le directoire exécutif répartira les brigades dans chaque département , les localités , la population & les besoins du service.

La force de la gendarmerie nationale sera de 13,120 hommes.

Il sera fait , par le directoire , d'ici au 9 thermidor an 4^e , une éparation dans le corps de la gendarmerie.

Le conseil entend deux rapports sur des opérations d'assemblées primaires.

On lit ensuite un message du directoire exécutif en réponse à celui par lequel le conseil des cinq-cents lui

avoit demandé compte de l'arrêté par lequel il a prorogé jusqu'au 1^{er} vendémiaire prochain , l'exécution de la loi du 3 brumaire sur l'organisation de la marine.

Le directoire exécutif expose que la loi du 3 brumaire doit être exécutée dans toutes ses dispositions ; or , il y en a voit plusieurs qu'il eût été impossible de mettre à exécution avant le terme fixé par son arrêté.

Le directoire entre dans de nombreux détails pour prouver la nécessité du délai qu'il a ordonné ; il ajoute que jamais l'activité dans nos ports n'a été poussée au point où elle est aujourd'hui ; il montre à ceux qui ont voulu élever quelques doutes sur notre marine , Brest , Toulon , Rochefort prêts à couvrir l'Océan & la Méditerranée de flottes redoutables , & il assure le conseil qu'il ne négligera rien pour rendre la république sur mer aussi formidable qu'elle s'est montrée sur terre.

Le conseil ordonne l'impression de ce message.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen PORTALIS.

Séance du 9 messidor.

La séance ayant été rendue publique à une heure , le président annonce que le bureau , de concert avec la commission d'inspection va procéder à l'inventaire des papiers relatifs à Drouet , & faire imprimer celles qui ne l'ont pas encore été.

Crété , organe d'une commission , fait un rapport sur la résolution relative au paiement des fermages pour l'an 4.

La commission pense qu'après avoir adopté la résolution sur la contribution foncière , il est juste d'approuver celle relative aux fermages , puisque celle-ci n'est qu'une conséquence de la première.

Soligny vote pour le rejet de la résolution comme injuste & inconséquente ; injuste en ce qu'elle statue que les baux à loyer des maisons d'habitans seront payés jusqu'au 1^{er} vendémiaire prochain , en mandats , valeur nominale , sans distinguer en quelle valeur les baux ont été contractés ; inconséquente en ce qu'elle force les propriétaires de maisons à recevoir au pair pour le paiement de leur loyer de leurs maisons , des mandats que le gouvernement ne reçoit que bien au-dessous de leur valeur nominale pour le paiement des contributions.

Dupont convient que la loi proposée n'est pas exactement juste , mais elle mène à la justice ; & quand elle s'est écarté de la route , il faut prendre un chemin qui traverse pour y revenir ; il vote pour la résolution.

Le conseil l'approuve.

Il en approuve deux autres : l'une prorogé jusqu'au 9 messidor , l'échange des assignats au-dessus de cent livres ; l'autre accorde des secours & des pensions à des défenseurs de la patrie que leurs blessures mettent hors d'état de servir , ou aux familles de ceux qui ont été tués